

Loisirs en espace protégé : l'écotourisme peut-il être un outil de gestion ?



P. Léonard / ONCFS

Le tourisme de nature connaît actuellement un essor grandissant, et des publics aussi nombreux que variés tentent d'accéder à la plupart des milieux. Mais l'environnement a ses limites, les gestionnaires le savent bien ; alors, une des solutions développées pour répondre à cet engouement est l'écotourisme. Qu'est-ce qui se cache derrière ce terme ? Est-ce réellement la solution miracle ? Réponses d'un expert...

Jean-Pierre Mounet¹

¹ Sociologue, Laboratoire SENS (Sport et Environnement Social), Université Joseph Fourier – Grenoble.

Les espaces protégés sont confrontés à de nombreuses pratiques de loisir de nature dont les flux vont croissant, ce qui pose de réels problèmes de gestion. D'une part, dans la plupart des cas, il est difficile de mettre en évidence les impacts, autres que potentiels, de ces fréquentations. D'autre part, l'évolution des sensibilités et des éthiques environnementales a conduit le monde de la protection de l'environnement à sortir d'une vision bio-centrée (Larrère, 1997), qui s'était construite en réponse à une utilisation sans limite des ressources naturelles.

Il est désormais acquis que l'Homme fait partie de la nature, même dans les espaces à prérogatives réglementaires : il faut donc gérer le flux des visiteurs en fonction des objectifs de conservation de l'espace, et il n'est pas envisageable d'utiliser l'interdiction comme seul outil en dehors des cas où une prévention s'impose face à un risque avéré.

Dès lors, il est tentant de considérer l'écotourisme comme un recours pour permettre de développer une fréquentation respectueuse de l'environnement.

Après avoir rapidement cerné le concept d'écotourisme, nous le confronterons à la dynamique des pratiques de loisir en milieu naturel et aux modalités organisationnelles de leur développement. Puis nous nous questionnerons sur la capacité de l'écotourisme à gérer les flux de visi-

teurs dans un espace protégé, en tenant compte du contexte actuel de demande de participation. Nous concluons sur les possibilités qui s'offrent aux gestionnaires de maîtriser et de gérer ces flux.

L'écotourisme, une exception dans les fréquentations de loisir ?

Comment rendre durable cette fréquentation croissante de loisir dans la nature ? Le concept d'écotourisme a été développé dès les années 1970 en réponse à cette situation préoccupante. Jonathan Tardif (2003) fait une très bonne synthèse des réflexions antérieures en tentant de distinguer les pratiques écotouristiques des formes de tourisme qui leur sont proches. L'écotourisme se veut respectueux des

milieux comme des populations d'accueil. L'effectif des groupes doit rester limité et la plupart des auteurs s'accordent pour considérer que son terrain de prédilection serait des zones fragiles et préservées. Dans ces conditions, Tardif (*ibid*, 8) pense que « l'écotourisme peut faire profiter les aires protégées de trois façons : en générant de l'argent pour gérer et protéger les habitats naturels et les espèces, en donnant la chance aux communautés locales de faire des gains économiques grâce aux aires protégées et en offrant un moyen par lequel l'intérêt des gens pour la conservation peut être accru ».

En espace protégé, la préservation du milieu devrait toujours primer mais les dérives sont fréquentes

On peut cependant s'interroger sur l'opportunité de développer une fréquentation supplémentaire dans des zones considérées comme fragiles. Est-ce bien une pratique durable sur le moyen ou le long terme ? Dans un espace protégé comme une réserve, les trois piliers du développement durable sont certes à prendre en considération, mais l'aspect environnemental doit légitimement être une préoccupation dominante. Toute la question est de savoir, d'une part, si des flux discrets peuvent le rester et, d'autre part, si le gestionnaire dispose réellement d'un moyen de régulation des produits touristiques ou écotouristiques proposés en espace protégé.

Or, la dynamique particulière du loisir de nature (*outdoor recreation*) a fait l'objet de travaux depuis bien longtemps dans les espaces protégés Nord-américains. Toutes ces pratiques subissent une divulgation qui, du stade pionnier, les conduit à une démocratisation, puis à une massification qui transforme totalement leurs logiques originelles en une forme de consommation de la nature. En effet, la densité humaine sur les sites est une clé de compréhension de leur fréquentation (**encadré 1**).

Quand les flux augmentent, l'impact potentiel des pratiques peut croître proportionnellement et divers loisirs de plein air peuvent déranger la faune ; Dans le cas de l'écotourisme, l'approche des animaux n'est pas le fruit du hasard mais bien l'essence même de l'activité : aussi est-ce encore plus dommageable quand la pratique écotouristique originelle évolue vers une massification comme on peut

le voir actuellement, par exemple, durant le brame du cerf. Les effets d'une dérive mal contrôlée de l'écotourisme sont également perceptibles dans certains parcs africains où, dans certaines zones, le dérangement de la faune devient incessant, de jour comme de nuit !

La massification des pratiques de nature est très préoccupante pour le gestionnaire dans la mesure où cela signifie que les aménagements destinés à limiter l'impact de la fréquentation peuvent être aussi de véritables moteurs pour celle-ci.

Un manque de maîtrise préoccupant...

Cette interrogation est d'autant plus importante à prendre en compte qu'il est très difficile de connaître les flux de fréquentation du public, autonome comme encadré, et de les maîtriser. Les études de fréquentation sont encore en phase d'émergence et il existe peu

de spécialistes capables de les mettre en œuvre. Les parcs nationaux ont une bonne expérience en la matière mais ils disposent de moyens conséquents pour les réaliser, ce qui est loin d'être le cas de tous les espaces protégés. Les espaces réduits ou confinés ont quelques facilités pour la connaître et la caractériser mais, dans la plupart des autres cas, il faut se contenter d'une évaluation et non d'une mesure précise en raison, notamment, de la dispersion des cheminements et surtout du nombre de « portes d'entrée » (53 entrées recensées dans le cas de la Réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors !).

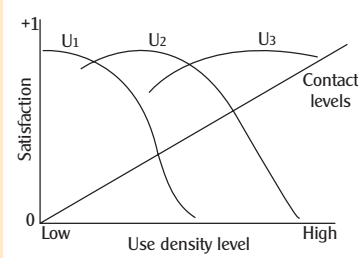
L'autre aspect préoccupant du phénomène provient d'une offre privée souvent foisonnante et complètement anarchique, ne résultant nullement d'un processus de planification. En effet, en France, la mise en tourisme coordonnée

Encadré 1 – La densité des sites comme clé de compréhension de la dynamique des loisirs de nature

Ce schéma montre les réactions du public face à des densités croissantes sur un site de loisir de nature. On peut synthétiser ce phénomène de la façon suivante (Mounet, 2000).

Au sein d'une même activité, les réactions des pratiquants peuvent être très différentes. Il existe des groupes distincts de pratiquants partageant chacun une norme spécifique en termes de contact social. Sur certaines rivières américaines, et malgré une densité de pratiquants augmentant considérablement année après année, les scores de satisfaction restaient très élevés sur chaque site. Ce schéma reprend cette analyse en montrant un glissement des groupes qui se remplace au fur et à mesure que la densité augmente.

Graphique 1 – Relation entre satisfaction et densité du site (d'après Becker *et al.*, 1980)



Le groupe U1 peut être considéré comme celui des pionniers ou encore des spécialistes, souvent locaux, de l'activité. Leur tolérance à la densité est très vite dépassée et son augmentation les pousse à changer successivement de créneau horaire, de jour dans la semaine, de période dans la saison, puis finalement de site. A terme, on peut même penser que, si tous les sites sont encombrés, ils changent d'activité, expliquant ainsi l'invention permanente de nouveaux loisirs de nature.

Le groupe U2 correspond à une démocratisation de l'activité. A l'autonomie fortement revendiquée par les pionniers succède une forme de pratique moins engagée. La densité, bien qu'encore faible, signale un début de reconnaissance sociale du site. Le comportement reste analogue à celui de U1, mais en diffère tout de même du fait que ses membres apprécient un contact social plus élevé, jusqu'à ce que leur seuil de tolérance à la densité, la capacité de charge sociale, soit atteint.

Pour le groupe U3, on assiste à une véritable massification de l'activité avec une transformation de sa logique de départ. Ici apparaît une perspective nouvelle : la satisfaction peut être plus élevée quand la densité humaine augmente. C'est le cas sur la Durance pour des clients des sociétés d'eau vive qui ont une crainte en raft au printemps quand la rivière, pourtant facile, est déserte (Mounet, 1998), et ceci alors même que le guide assure complètement la sécurité de ses clients.

La massification s'accompagne d'une transformation radicale du rapport à la nature : le désir d'autonomie s'affaiblit avec un report de la sécurisation de l'activité, soit sur un encadrement, soit sur des aménagements. La station de ski illustre parfaitement ce phénomène avec ses dispositifs spécifiques de réduction de l'effort comme de l'engagement personnel.

selon un plan de développement est restée une exception : ce ne fut vraiment le cas que pour les missions littoral et le Plan neige. Dans l'espace rural au sens large, les produits touristiques se développent librement, chaque opérateur proposant spontanément une prestation spécifique qui n'est pas coordonnée avec celles des autres, et encore moins avec la politique de gestion d'un espace protégé. Cependant, la loi sur le sport de juillet 2000 a pris en compte l'organisation locale des sports de nature à travers les Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (ESI) qui doivent être coordonnés dans un Plan départemental (PDESI – lire l'**encadré 2**).

Enfin, ce foisonnement est doublé d'une publication de topo-guides que bien peu de gestionnaires arrivent à maîtriser et qui est encore renforcée, dans les espaces les plus emblématiques, par une profusion de pages Internet (plusieurs centaines à plusieurs milliers par espace) dont l'indexation sur les moteurs de recherche est

même parfois meilleure que celle du site institutionnel ! Il faut également compter avec les forums, les blogs ou encore des sites collaboratifs comme *Camptocamp.org* qui diffusent en continu une information actualisée. Cette information disponible et souvent gratuite renforce la fréquentation d'un public hors de toute organisation dont on ne sait encore pas grand chose et qui est encore plus difficile à gérer que celle des professionnels. Finalement, le gestionnaire se trouve confronté à une offre en loisir de nature qui dépasse bien souvent *a priori* ses capacités d'intervention autres que réglementaire. Or, si l'idée même d'écotourisme peut être très séduisante pour des espaces gérés selon la philosophie anglo-saxonne – qui conservent une forme de maîtrise de la fréquentation –, sa mise en œuvre se heurte en France à la liberté d'aller et venir qui, inscrite dans la Constitution, est fortement revendiquée comme un droit imprescriptible par les adeptes des loisirs de nature.

Encadré 2 – Le PDESI, une institutionnalisation locale des sports de nature

Le Plan départemental des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) a été créé par la loi sur le sport du 6 juillet 2000. En l'absence de décret d'application, il aura fallu plus de quatre années pour que le texte puisse être officiellement appliqué. Mais entre-temps, des expérimentations avaient permis de comprendre la difficulté de la démarche et les réticences qu'elle pouvait susciter. Il s'agit en effet de charger le Conseil général d'une forme d'institutionnalisation des sports de nature en veillant à leur développement durable. Une Commission départementale (CDESI) à vocation délibérative doit proposer une formalisation de l'existence des sites de pratiques sportives sous la forme d'un PDESI. La composition théorique de la commission permet de donner la parole aux divers porteurs d'intérêt mais reste, en pratique, du ressort de chaque assemblée départementale.

Plusieurs réticences existent vis-à-vis des PDESI en ce qui concerne la protection de l'environnement.

Comment la concilier avec le développement des sports de nature dont on a bien du mal à connaître les incidences réelles sur le milieu naturel ? Le législateur a réaffirmé la prégnance de certaines prérogatives réglementaires fortes (parcs nationaux) ou foncières (Conservatoire du littoral). Cependant, l'articulation entre les documents de gestion des autres espaces protégés et le PDESI ne relève pas d'une procédure formelle et peut être traitée de façon très différente selon les situations. De plus, la loi du 9 décembre 2004 prévoit de consulter la CDESI pour toute nouvelle « mesure de protection des espaces naturels susceptibles d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan (le PDESI) ».

Le PDESI oblige des acteurs très divers à coordonner leurs actions au niveau départemental.

L'observation des divers départements engagés dans sa réalisation montre que le service porteur du projet peut être celui des sports, du tourisme ou de l'environnement. Bien que la concertation doive être la règle, cela peut peser notablement sur les options stratégiques qui sont prises.

Faut-il considérer tous les espaces parcourus par des sportifs comme un ESI ? Dans un contexte d'incertitude quant aux incidences environnementales des sports de nature, il ne semble pas raisonnable d'institutionnaliser tous les sites potentiels et donc d'impacter potentiellement toute la ressource, surtout à la lumière de la dynamique de ces activités qui sont d'autant moins destinées à rester confidentielles que leurs sites sont plus médiatisés. Le risque est d'autant plus grand que le législateur s'est bien gardé, à juste titre, de définir les sports de nature dont la liste ne sera jamais close.

Faut-il vraiment conventionner avec chaque propriétaire concerné par un site sportif ? Ne devrait-on pas plutôt accepter que subsistent des terrains d'aventure qui satisferont les acteurs du groupe U1 en leur évitant d'être à l'origine d'un essaimage incessant des sites (cf. **encadré 1**) ? Cela pourrait être également un moyen pour limiter la fréquentation de ces zones...



A. Guillem / ONCFS

Aller au brame du cerf, une activité « nature » par endroits... jusqu'à devenir dérangeante

Dans ces conditions, développer une offre écotouristique ne sert à rien !

Deux cas peuvent se présenter : soit elle est développée par le gestionnaire lui-même mais, loin de structurer l'offre touristique, elle en devient une composante en concurrence avec toutes les autres ; soit elle est le fruit d'une initiative privée, et il n'y a pas de raison de penser que cette offre écotouristique puisse échapper à l'évolution commune à toutes les activités de loisir, allant d'un stade pionnier à une démocratisation, suivie d'une massification avec toutes les conséquences potentielles négatives évoquées plus haut.

Le plan d'interprétation, un outil potentiel de gestion des loisirs de nature ?

Privilégier la gestion participative

Face à cette réalité, l'interdiction réglementaire n'est plus le moyen unique ni le plus efficace pour gérer ces situations, pour diverses raisons et notamment parce que le développement durable et la concertation marquent profondément les relations sociales actuelles et que les acteurs refusent désormais de se plier à une gestion autoritaire. La participation est certainement plus efficace, surtout face à des individus assez libertaires. Elle



» forte en émotions qui attire beaucoup de monde pour la faune.

ne peut cependant se mettre réellement en œuvre qu'avec des porte-parole ou des professionnels, car, à l'heure actuelle, il n'existe pas de solution avérée pour faire réellement participer le public hors de toute organisation.

De nombreuses expériences en espace protégé ont montré que la coopération conflictuelle (Friedberg, 1993) qui est la règle dans ces contextes d'action – quand ce n'est pas le conflit qui prédomine comme cela a été souvent le cas dans les années 1990 – peut être transformée en une mise en réseau par des jeux à somme positive où chaque acteur est, au moins, partiellement gagnant (Mounet, 2007).

Une labellisation peut être proposée aux professionnels en contrepartie de l'acceptation de certaines contraintes, comme, par exemple, éviter les zones d'hivernage du tétas (Vercors) ou encore accepter un cahier des charges spécifique pour la plongée qui tienne compte du niveau des clients comme de la sensibilité du site (Port-Cros). Le label peut être la marque Parc dans le cas des parcs naturels régionaux ou une autre formule dans d'autres espaces mais le résultat, à la condition de faire l'objet d'une médiation continue, peut se pérenniser puisque certaines expériences sont maintenant anciennes. Généralement, le jeu s'équilibre entre des restrictions apportées

à leur activité et des avantages spécifiques accordés aux professionnels, tels que la formation, la promotion du produit ou encore la notoriété liée à la qualité reconnue de la prestation labellisée. Cependant, la démarche adoptée n'est pas neutre : cela suppose souvent, en espace à vocation réglementaire, d'accepter de mettre de côté, au moins pour le temps de la négociation, l'autorité conférée par le cadre juridique. En effet, aucune concertation véritable ne peut se développer dans des relations hiérarchiques : Beuret (2006) oppose ainsi les relations verticales à celles, horizontales, qui caractérisent la gestion participative.

A la lumière de tout ce qui vient d'être exposé, il est évident que l'écotourisme, qu'il soit le fruit d'une initiative publique ou privée et malgré ses intentions vertueuses, n'est probablement pas la réponse la plus adéquate à apporter pour gérer la fréquentation de loisir en espace protégé.

Ce qui est en jeu, c'est de tenter de réguler, de moduler la fréquentation en fonction des objectifs de l'espace et en tenant compte d'un contexte d'action foisonnant et difficile à maîtriser.

Structurer la connaissance pour mieux maîtriser les flux

Tout d'abord, il est indispensable de se doter d'une connaissance de la fréquentation, de tous les acteurs qui la composent et des dispositifs qui la génèrent ou l'orientent. Pour pouvoir enrôler les acteurs dans un jeu à somme positive, il faut être capable de comprendre ce que sont leurs besoins, leurs objectifs et les moyens qu'ils se donnent pour les atteindre. Cela permet, notamment, de leur proposer des avantages concrets (renvoyant à leurs intérêts) ou symboliques (renvoyant à leurs valeurs), en étant capable de se mettre à leur place pour évaluer la justesse des propositions que l'on peut leur faire. Ensuite, il est indispensable, vis-à-vis du public comme des acteurs organisés, de trouver les moyens d'orienter la fréquentation. Si l'on exclut, du moins dans les cas non critiques, le recours à une posture purement réglementaire, la meilleure solution est certainement de conceptualiser la politique de gestion sous la forme d'un plan d'interprétation puisque, par nature, celui-ci tient compte à la fois des objectifs de l'espace, de la sensibilité environnementale des sites et des caractéristiques des publics. Ce plan d'interprétation peut alors servir à canaliser le public et à offrir



Activité touristique aux Sept Iles (Finistère). S'il est possible de maîtriser les flux de fréquentation dans un endroit confiné comme celui-ci, c'est loin d'être le cas dans la plupart des espaces protégés.



N. Pfeiffer/ONCFS

Les livrets d'information sont des outils intéressants pour orienter la fréquentation dans les espaces protégés. En attendant la généralisation des guides numériques...

des opportunités de valorisation des produits touristiques des professionnels partenaires, tout en tenant compte de la nécessaire protection de la ressource environnementale.

En effet, le plan d'interprétation se construit sur les objectifs du plan de gestion en proposant une valorisation des patrimoines. Il doit forcément pour cela apporter des réponses au difficile problème du porter à connaissance en fonction des diverses cibles et des divers secteurs. Enfin, le fameux « esprit des lieux » qui structure le fil conducteur de l'interprétation ne peut assurément pas faire l'impasse sur une concertation avec tous les acteurs concernés.

Le plan peut servir de cadre à une politique de fréquentation de plusieurs façons complémentaires.

Adapter les supports d'information

Les dispositifs matériels comme les panneaux ou les points d'information

sont un moyen (si, toutefois, ils sont performants !) de canaliser le grand public. Ils peuvent être appuyés par des dispositifs nomades comme des livrets ou, mieux, des guides numériques sous PDA comme celui que le Parc du Mercantour a développé dernièrement. En offrant une interprétation à la carte, ces guides géoréférencés peuvent s'adapter à une demande spécifique, de la moins exigeante à la plus documentée. Ils offrent notamment une alternative pour les locaux qui peuvent se lasser rapidement de dispositifs d'interprétation non renouvelés. C'est un outil idéal pour orienter les flux sans contraindre le public. De ce point de vue, le plan d'interprétation pourrait être également un excellent outil pour contrer les éditions sauvages de topo-guides ; à condition de prévoir une mise en ligne de topo-guides de qualité et cohérents avec les principales orientations de gestion, en apportant autre chose qu'un simple guidage.

Enfin, le plan d'interprétation peut aussi servir de base à la formation ou l'auto-formation des prestataires professionnels – dont certains regrettent souvent de ne pas avoir autant accès aux données de l'espace qu'ils le voudraient – en s'assurant que le contenu du produit soit bien en phase avec la politique de gestion.

Bibliographie

- Becker, R.H., Niemann, B.J. & Gates, W.A. 1980. Displacement of users within a river system : social and environmental trade-offs. *In : Some recent products of river recreation research*. G.T.R. N.C. 63 (D4). USDA. Forest Service. St Paul.
- Beuret, J.-E. 2006. La conduite de la concertation – pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources. L'Harmattan, Paris.
- Friedberg, E. 1993. Le Pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée. Le Seuil, Paris.
- Larrère, C. 1997. Les philosophies de l'environnement. P.U.F., Paris.
- Mounet, J.-P. 1998. Analyse des flux et charges relatives aux sports d'eau vive sur la rivière Durance (05). *In : Schéma d'aménagement et de gestion Durance – Queue du lac*. Cabinet JED, Embrun, 05. *Doc. non pub.* Communauté de Communes de l'Embrunais.
- Mounet, J.-P. 2000. Impact des loisirs de nature sur le milieu humain. *Cahiers Espaces 67* « Tourisme durable ».
- Mounet, J.-P. 2007. La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement Durable et Territoires. <http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>
- Tardif, J. 2003. Ecotourisme et Développement durable. *VertigO – La revue en sciences de l'environnement sur le WEB*, Vol. 4(1), mai 2003.

Contact

jean-pierre.mounet@ujf-grenoble.fr ■